

NAISSANCE D'UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS

L'Association Internationale des Magistrats, dont les bases avaient été jetées à Venise au mois d'octobre 1952, a été constituée à Salzbourg le 5 septembre 1953.

Les congressistes ont été reçus de la façon la plus courtoise et la plus amicale par MM. Hammerer et Meyerhofer, président et vice-président du Tribunal de Salzbourg.

Les délégations des magistrats des différents pays étaient:

Allemagne: Dr Anton Konrad, président de la Cour suprême de Munich, président de l'Association des Magistrats Allemands. Dr Fritz Decker, procureur d'Etat.

Autriche: Dr Karl Wahle, président de la Cour suprême de Vienne, président de l'Association des Magistrats Autrichiens. Dr Huber, conseiller à la Cour d'appel de Vienne.

M. Von Seltman, juge à Vienne, assurait avec infiniment de compétence et de dévouement les fonctions d'interprète.

Belgique: M. Warlomont, juge au Tribunal de Bruxelles.

Bresil: M. le Ministre Edgar Costa, juge au Tribunal fédéral suprême du Brésil, président du Tribunal supérieur électoral, président de l'Association des Magistrats brésiliens.



Residenz, in Salzburg. In this building IAJ was funded. Dans ce bâtiment UIM était fondée (Photo: Erwachsenenbildung, Bildungsmedien, Land Salzburg)

M. José Duarte Gonsalvez da Rocha, conseiller à la Cour d'appel de Rio de Janeiro.

France: le président Jean Reliquet.

Irlande: honorable Cécil Lavery, juge à la Cour suprême d'Irlande.

Italie: M. Battaglini, avocat général à la Cour de cassation de Rome, président de l'Association des Magistrats Italiens, souffrant, n'avait pu se rendre à Salzbourg. En son absence, la délégation italienne était composée de:

M. Vincenzo Chieppa, procureur général de Sardaigne.

M. Domenico de Gennaro, substitut du procureur général à Rome.

M. Pietro Pascalino.

Luxembourg: M. Alphonse Huss, conseiller à la Cour suprême de Luxembourg.

M. Louis de Lafontaine, avocat général à la Cour suprême de Luxembourg.

Sarre: M. Neureuter, premier président de la Cour d'appel de Sarrebruck.

Certains de nos collègues, et notamment les magistrats de Grande-Bretagne, d'Espagne, de Hollande, de Portugal, et de Suisse, n'avaient pu quitter leurs pays respectifs et s'étaient excusés.

Les congressistes furent reçus à la Résidence par M.M. Klaus, chef du gouvernement du Land, Joseph Egero, ministre de la Justice; Racher, bourgmestre; Wahle, président de la Cour suprême de Vienne; Selig, procureur général; et Hammerer, président du Tribunal de Salzbourg.

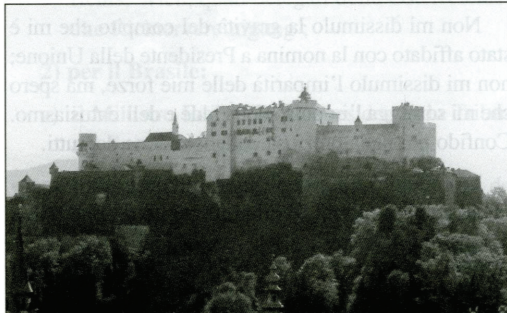
Au cours des séances de travail, qui furent tenues à la Résidence, les statuts de la nouvelle Association furent discutés et mis au point. Ils devaient être signés solennellement le dernier jour.

Deux soucis ont dominé les délibérations de l'Assemblée: tout d'abord interdire à la nouvelle Association toute activité politique, n'admettre au sein de cette organisation que des groupements apolitiques, enfin, voir respecter l'indépendance des juges.

Les principes d'un programme d'action commun ont été fixés par les statuts. Nous reviendrons ultérieurement sur ce programme, dont le but est de créer ou de resserrer des liens entre magistrats des divers pays.

Les juges, quels que soient leurs statuts, leurs systèmes juridiques, la place de leurs nations dans le monde, appartiennent au même ordre. Ils ont des intérêts, des devoirs communs. La présence des magistrats brésiliens, venus de la lointaine Amérique se joindre à leurs collègues d'Europe, donnait à cette communauté d'esprit et de sentiment toute sa signification.

Comment dire toute la chaleur de l'accueil que les magistrats autrichiens ont réservé à leurs collègues étrangers? C'est avec un juste orgueil qu'ils ont fait les honneurs de leur magnifique Salzbourg, peuplé de tant de souvenirs, au nombre desquels figure en première place la maison de Mozart, et qu'ils nous ont fait admirer le château de Hellbrunn, les lacs et tant de merveilles...



Hehensalzburg Schloss

La haute forteresse abrita le banquet, au cours duquel, après le discours de M. le président Wahle, M. le président Konrad et le président Reliquet remercièrent leurs hôtes.

«L'Association Internationale des Magistrats, dont les bases avaient été jetées à Venise au mois d'octobre 1952, a été constituée à Salzbourg le 5 septembre 1953.»

«Deux soucis ont dominé les délibérations de l'Assemblée: tout d'abord interdire à la nouvelle Association toute activité politique, n'admettre au sein de cette organisation que des groupements apolitiques, enfin, voir respecter l'indépendance des juges.»

«L'Association Internationale est une création pleine des plus séduisantes promesses; notre Union fédérale lui souhaite longue vie et plein succès.»



Palazzo di Giustizia, Roma, Italia

Deux questions étaient à résoudre immédiatement: fixer le siège social (à l'unanimité des votants et en reconnaissance de l'initiative prise par les magistrats italiens et de la part qu'ils ont apporté à la fondation de l'Association, le choix se porta sur Rome) et désigner le premier bureau exécutif.

Le vote se déroula dans une atmosphère de très franche cordialité et donna les résultats suivants:

Président: S. E. Battaglini (Italie);

Vice-présidents: Reliquet (France); Konrad (Allemagne); Wahle (Autriche); Costa (Brésil).

Les fonctions de secrétaire général seront assurées par Pietro Pascalino et le secrétariat, par de Gennaro.

L'Association Internationale est une création pleine des plus séduisantes promesses; notre Union fédérale lui souhaite longue vie et plein succès.

«Le pouvoir Judiciaire», n° 83, octobre 1953

